

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le 24/05/2023

ID : 007-200039808-20230509-2023_03_005-DE

SLOW

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 9 Mai 2023
Convocation du 2 Mai 2023

N° 2023_05_005

Objet : Habitat – Demande de subventions l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle OPAH

Le 9 mai 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle Yves SERRE sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Denise GARCIA, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Agnès SOPRANI (en remplacement de Jean-Claude DELON)

Absents excusés : Jean-Claude DELON, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Françoise HOFFMAN, Patrice FLAMBEAUX, Anne-Marie POUZACHE, Nadège ISSARTEL, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, Nadège ISSARTEL à Patrick MEYCELLE, Nathalie VOLLE à Guy MASSOT

Secrétaire de Séance : Yves RIEU

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour :37 abstention :

Nicolas Clément vice-président à l'urbanisme et à l'habitat, expose aux membres du Conseil que dans le cadre de la mise en place de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) adoptée par le conseil communautaire en séance du 28 février 2023, il est nécessaire de solliciter l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour un co-financement.

Cet accompagnement prendra en charge sur 50% des dépenses, à savoir l'étude pré-opérationnelle portée en interne par la chargée de mission recrutée à cette effet (50% du salaire chargé), ainsi que les éventuelles études complémentaires (prestations externes).

Cette étude préalable portée sur l'année 2023, viendra préciser les attendus et les spécificités du territoire en matière d'accompagnement de ménages à la rénovation énergétique.

Ces éléments qui seront travaillés en commission habitat, permettrons de calibrer les aides complémentaires et de positionner le niveau d'ambition de la future OPAH, qui sera lancée en 2024.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

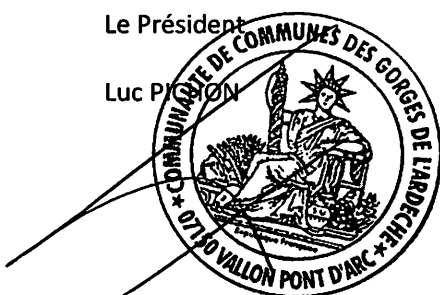
Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'autoriser l'ANAH à financer les études 2023 préalables au dispositif ANAH 2024

Charge le Président de signer tous les documents relatifs à ce dispositif

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Yves RIEU